

DEPARTEMENT  
DU NORD

COMMUNAUTE  
DE  
COMMUNES



Envoyé en préfecture le 19/12/2019

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le

SLOW

ID : 059-245900758-20191212-2019\_12\_12\_29-DE

## Extrait du Procès-verbal des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du 12 décembre 2019 à 19h00

Le 12 décembre 2019, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la *Communauté de Communes Flandre Lys*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes Flandre Lys sous la Présidence de Monsieur Bruno Ficheux, à la suite de la convocation qui lui a été faite, cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée au siège de la CCFL, conformément à la loi.

*Etaient présent(e)s* : M Bruno Ficheux, Mme Pascale Algoet, M Michel Dehaene, Mme Doriane Jorisse, M Denis Crinquette, M Joseph Catteau, Mme Rolande Payelleville, M. Jean-Michel Laroye, Mme Catherine Goedgebuer, M Philippe Mahieu, Mme Marie-Thérèse Verhaeghe, M Michel Bodart, Mme Caroline Mouflin, Mme Monique Evrard, M. Jean-Philippe Boonaert, Mme Geneviève Fermentel, M Denis Mouquet, M. Patrick Stevenoot, M. Jacques Hurlus, Mme Anne Hiel, M. Philippe Broutele, Mme Bénédicte Brouard, M. Joël Duyck, Mme Marie-France CARREZ, M Philippe Kujawa arrivé au point 8, Mme Martine Beuraert, M Bernard Didelot, Mme Delphine Boulenger, M. Franckie Verwaerde, Mme Agnès Grammont, M. Pierre-Luc Ravet, Mme Anne Decoster.

*Avaient procuration*: M. Claude Beve procuration à Mme Doriane Jorisse  
M Michel Dupas procuration à M. Michel Bodart  
Mme Nathalie Debaisieux procuration à M. Jean-Philippe Boonaert  
M. Philippe Kujawa procuration à M. M. Franckie Verwaerde jusqu'au point 7  
M. Jean-Claude Thorez procuration à M. Pierre-Luc Ravet

*Absente* : Mme Sophie Caron

*Absents excusés* : M Bernard Cottigny,  
Mme Anna Di Penta  
M. Jacques Parent

*Secrétaire de séance* : Mme Geneviève Fermentel

### Emploi et développement économique - Transfert de la zone d'activités du Bois 1 : procès-verbal contradictoire de transfert.

*Le Vice-Président expose au Conseil* :

Vu la loi du 7 août 2015 dite loi NOTRe modifiant le champ des compétences obligatoires et optionnelles des communautés de communes ;

Vu l'article L 1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que « le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence. » ;

Vu les procès-verbaux des commissions locales d'évaluation des charges transférées en date des 24 novembre 2016 et 19 janvier 2018.;

Vu la délibération du Conseil municipal de Fleurbaix en date du 28 mai 2018 actant la signature d'un procès-verbal contradictoire de transfert de la zone d'activités du Bois 1 ;

Il convient d'établir un procès-verbal contradictoire de transfert de la zone d'activités du Bois 1 précisant la consistance, la situation juridique du bien, l'état des biens meubles et immeubles transférés à la CCFL.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au conseil d' :

- AUTORISER Monsieur le Président à signer le procès-verbal contradictoire de transfert de la zone d'activités du Bois 1,
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (36 voix pour) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,  
Fait à la CCFL,

Le Président,  
**Bruno FICHEUX**



*(Handwritten signature of Bruno Ficheux)*